A/R

Syndicat national des Enseignants
des Ecoles Conventionnées
Catholiques du Congo (SYNECAT)
Exécutif Provincial, Ville Province de
Kinshasa

Kinshasa, le 21/09/2026

PARQUET GENRAL/GOMBE
ACCUSE DE RECEPTION
Date: 21/09/26
N°:
Signature:

N/R : SYNECAT/EP-K/1014/09/2026

Tél : 0812768712

LA VOIX DES SANS VO
POUR LES DROITS DE L'HOM
VSV
YE : 22/09/2026
TIONNE PAR : VSV

Transmis copie pour information à :
- l'O.M.P.T.K.M
- l'O.M.P.M.K
- Monsieur le Directeur exécutif de la Voix des sans Voix pour les Droits de l'Homme ;
- Monsieur le Secrétaire Général du SYNECAT et porte-parole de la synergie des Syndicats des Enseignants de RDC (Tous) à Kinshasa

Objet : **Arrestation de Mr. LUBANKU – NTEBA MYNHOS**
Dossier inscrit sous RMP : 12151/PG SPG : T.K.M

A Monsieur le Procureur Général près la
Cour d'Appel de Kinshasa /Gombe

Monsieur le Procureur Général,

Qu'il nous soit permis de venir par la présente auprès de votre auguste personne, eu égard de ce dont l'objet en concerne.

En effet, Monsieur LUBANKU – NTEBA MYNHOS, respectivement enseignant et délégué syndical à l'EP3 KINTAMBO fait l'objet d'une arrestation au motif de tentative de viol d'une élève, et ce, sans preuve. Ce matin il était parti de nouveau au Parquet Général pour être verbalisé par le Magistrat M.K pour le dossier de récusation inscrit sous RMP 12038 PG/023/a.i./26/JPK, si tôt y arrivé, à l'attente du Magistrat MK les agents du Parquet viendront le prendre et l'amèneront chez la magistrate TKM par qu'il a été entendu sur PV pour l'infraction tentative de viol. Il n'y avait

pas même confrontation avec la partie plaignante. Au terme de cette audition, la magistrate s'en alla et le laissa à la disposition des agents pour le mettre au cachot. Ci-joint, vous trouverez la photocopie de la lettre de récusation.

En définitive, nous sollicitons votre implication en vertu des pouvoirs qui vous sont confiés pour que le camarade qui aide l'Etat dans sa fonction de danseur d'alerte telle que recommandé par les lois de la République, pour que le camarade recouvre les droits et soit réorienté vers le Magistrat MK désigné par votre autorité.

A la suite que cette dénonciation retiendrait votre particulière attention, je vous prie d'agréer Monsieur le Procureur Général, l'expression de ma haute considération.

Felix BOBWA – LIEY

Secrétaire Provincial du SYNECAT et membre de la synergie des syndicats des Enseignants de la RDC.